

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024**REUNION PUBLIQUE DU 25 MARS 2024**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Directeur général provincial assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H30'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 25 mars 2024 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Madame le Gouverneur f.f.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés :

M. LE PRESIDENT. – M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA, Chef de groupe.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE, Conseiller provincial.- Madame SAMEDI est absente et les autres sont en retard.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de Groupe.- Tout le monde est là

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de groupe.- Tout le monde est là

M. LE PRESIDENT.- M. ERNST ?

M. ERNST, Conseiller provincial.- Madame BASTIN et Monsieur LEJEUNE sont excusés

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller provincial.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Concernant les rapports d'activités, je vous rappelle que les membres de l'Assemblée peuvent intervenir sur simple inscription auprès de moi uniquement ce lundi 25 mars. Tenant compte de ces éléments, le planning des travaux de cette semaine se présentera comme suit : le lundi 25 mars, examen des dossiers traditionnels et l'ouverture et clôture de la discussion sur l'ensemble des rapports d'activités.

Demain, 26 mars : journée d'étude du Conseil provincial et enfin, jeudi 28 mars, les réponses du Collège provincial dans le cadre de l'examen des rapports d'activités.

Enfin, je salue les étudiants du deuxième module des sciences administratives de l'École provinciale d'administration qui assistent à notre séance, en compagnie de Monsieur Etienne GUIOT, chargé de cours « Orientation transversale – Province ».

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 février 2024. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 février 2024).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Points en urgence**Documents 23-24/187 et 23-24/188 : Modifications de la représentation provinciale au sein de plusieurs sociétés intercommunales et au sein de la Zone de secours 6.**

M. LE PRESIDENT.- Je vous informe que j'ai été saisi d'une demande d'inscription en urgence pour ces deux documents.

Conformément à l'article 72 de notre ROI, l'urgence de ces points a été soumise à l'examen du Bureau ce lundi 25 mars, et celui-ci demande à notre Assemblée de se positionner sur la notion d'urgence.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024

Les documents ont été déposés sur le portail du Conseil.

Ces deux documents ont ensuite été soumis à l'examen du Bureau et n'ont soulevé aucune question, c'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de les adopter si l'urgence est décrétée.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote sur l'urgence pour ces deux documents :

Qui est pour? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP et M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

La notion d'urgence ayant été décrétée, nous passons au vote sur les deux documents. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions du Bureau en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP et M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

VI.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 23-24/164 : Reconstruction des communes sinistrées par les inondations des 14 et 15 juillet 2021 – Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes en faveur des Communes de Trooz et de Pepinster et des Villes de Limbourg et Verviers.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé (document 23-24/164).

Ce document a été examiné par la première Commission et a soulevé des questions. J'invite le rapporteur, M. Marc MAGNERY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024

parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Il ne s'est pas passé grand-chose mais il y a quand même une question lors de notre première Commission qui examinait le point dont vous venez de parler.

Un Commissaire s'est en fait interrogé sur le fait que, vous permettez que je reprenne sa phrase exacte : « qu'une réponse n'avait pas été réceptionnée en temps utile pour bénéficier des mêmes conditions que les trois autres Communes pour la Ville de Verviers ». Il s'agit des aides post-inondations.

Donc, le Commissaire se demandait c'était quoi le malentendu par rapport à cette réponse tardive, ou non-réceptionnée, pardon. Il lui a été répondu qu'il s'agissait en fait d'un retard pris surtout dans le souci de répondre au mieux aux besoins exprimés par la Ville de Verviers quant à l'engagement de personnel qui pourrait l'aider notamment dans ses travaux de reconstruction et d'évaluation des dégâts.

Voilà, je vous remercie. Et la Commission, pardon, a délibéré avec 8 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP et M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/165 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Chiroux » – Centre Culturel de Liège, dans le cadre de l'organisation du TempoColor Festival 2024 à Liège.

Document 23-24/166 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Caravansérail festival », dans le cadre de la première édition du Festival « Caravansérail » qui se déroulera au Manège Fonck à Liège du 23 mai au 15 juin 2024.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024

Document 23-24/167 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Le Hangar », dans le cadre du Festival pluridisciplinaire « Le Hangar fête ses 20 ans », qui aura lieu du 29 mars au 13 avril 2024 à Liège.

Document 23-24/168 : Octroi de subventions en matière de Culture et d’Agriculture – Demande de soutien de l’asbl « Ceinture Aliment’Terre Liégeoise » – Festival « Nourrir Liège » du 11 au 21 avril 2024 à Liège.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 3, 4, 5 et 6 de l’ordre du jour (documents 23-24/165 à 168) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 168 ayant soulevé des questions, j’invite le rapporteur, Mme Isabelle GRAINDORGE, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Isabelle GRAINDORGE, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre première Commission s’est réunie ce mardi 19 mars. Une seule question est posée sur le document 23-24/168 concernant l’octroi de subventions en soutien à l’asbl « Ceinture Aliment’Terre Liégeoise ».

Un Commissaire fait par d’une remarque car selon lui le document comporte une erreur dans les montants de la subvention indiquée dans le rapport. Selon lui, à un endroit du rapport on parle d’une subvention de 3.000 € et à un autre endroit d’une subvention de 6.000 €.

Il lui est répondu qu’il s’agit bien d’une subvention de 3.000 € répartie entre deux services : 1.500 € pour le service Culture et 1.500 € pour les Services agricoles.

Les 6.000 € mentionnés dans le rapport correspondent, eux, à la subvention déjà octroyée à ce bénéficiaire l’an dernier.

C’est donc avec 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose d’adopter ces points.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Les trois autres documents n’ayant soulevé aucune question, c’est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Vous venez de le dire, le document 168 a également été soumis à l’examen de la quatrième Commission où il n’a plus soulevé d’autre question.

Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Pas d’intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions des première et quatrième Commissions en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP et M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 23-24/169 : Budget provincial 2024 – Première série de modifications.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 23-24/169).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Caroline LEBEAU, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Caroline LEBEAU, Rapporteur (à la tribune).- Bonjour à tous.

Donc votre deuxième Commission s'est réunie et a examiné le budget 2024. La présentation du budget donne lieu à plusieurs questions. Un Commissaire demande en quoi consiste la majoration de 400.000 € au niveau du précompte immobilier sur les propriétés provinciales.

Il lui a été répondu que c'était pour prévoir le précompte immobilier du B3. Le Commissaire demande s'il a déjà été calculé ? Il lui est répondu qu'il avait été estimé par les services de la Province par rapport au M² du Val Benoit mais pas encore calculé et qu'il était en attente de la Région wallonne avec qui ils sont en contact, mais avec qui ils ont aussi des difficultés au niveau du calcul des précomptes immobiliers tant pour le Val Benoit que pour celui du B3, il nous est aussi précisé que notamment on ne doit le pour que la première année et puis on fait une demande l'exonération puisque ce sont des bâtiments publics dans la totalité. Chaque année, on doit les prévoir au compte pour le moment car on n'a pas encore obtenu l'exonération. Les contacts avec la Région wallonne sont vraiment compliqués.

Un Commissaire demande ce que c'est le remboursement de la subvention dans les dépenses pour un montant de 1.708.057 €. Il lui est répondu qu'on doit rembourser 80% des subsides pour 2019 et 2020, qui sont dus à une requalification par l'ONSS au niveau des emplois MARIBEL. C'est en lien avec une réduction des équivalents temps plein. C'est quelque chose qui concerne toutes les provinces même si la temporalité n'est pas la même pour toutes. Pour le moment, les provinces Liège et du Hainaut son concernées, mais on sait que toutes les provinces vont y être sujettes.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024

Le Commissaire demande si tous les emplois ont été maintenus ? Non. Les emplois MARIBEL concerne une certaine catégorie de personnel, ils sont octroyés en fonction du nombre d'équivalents temps plein. Depuis 2020, le remplacement des agents provinciaux n'est plus aussi automatique que par le passé. Ici, cela concerne donc le nouveau renouvellement d'agents sous statut MARIBEL vu qu'on ne peut pas prendre le statut et le mettre sur un agent qui ne correspond pas aux critères. On a ici la possibilité de justifier les diminutions et remettre un peu en cause le montant calculé par l'ONSS. Ces montants ont été contesté de 2020 à 2022 pour les années antérieures les montants sont figés.

Un Commissaire demande dans le budget des travaux ce que veut dire HVAC pour le hangar Quai Kurth ? Il s'agit d'un montant de 600.000 €. Il lui est répondu que c'était tout ce qui concerne l'installation d'air conditionné et de chauffage.

Il aussi demandé si quand on voulait remplacer entièrement le Barbou par la nouvelle école de Bavière ? Il lui est répondu qu'on ne sait pas si c'est pour remplacer le Barbou mais en tout cas l'idée est d'y mettre des sections en lien avec le paramédical.

Une autre Commissaire demande pourquoi l'assurance accident du travail a augmenté autant, il lui est répondu que notre contrat arrivait à échéance en fin d'année dernière, c'est un marché complexe qui a mis plusieurs mois pour être préparé, c'est pour ça qu'on a prolongé d'un an mais le Covid et l'inflation étant passé par là, il s'agit ici d'une mise à jour des prix des différentes polices d'assurance.

Voilà, cela a donné 7 voix pour, 0 contre et 5 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Serge ERNST. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Serge ERNST, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Suite à la mise en commun des informations au sein de notre groupe après les différentes commissions, je souhaite poser quelques questions.

La création d'un nouveau bâtiment scolaire à Bavière apparait dans la modification budgétaire proposée ce jour par le Collège, ce nouveau bâtiment implique un investissement conséquent avec l'utilisation des réserves, 21 millions, et le transfert vers l'extraordinaire.

Ma première question : en fonction de la Déclaration de Politique générale pour les années 2018-2024, pourquoi ce dossier arrive-t-il dans la précipitation en fin de mandature engageant la future majorité ?

Deuxième question : pourquoi privilégiez-vous ce mécanisme où le Collège demande au Conseil provincial de subroger la Province à ECETIA aux fins de poursuivre l'attribution et l'exécution dudit marché ?

Troisième question : depuis quand la Province se lance-t-elle dans des projets d'envergure sans miser sur des subventionnements ? En utilisant en plus ses réserves qui d'après

nos explications précédentes seront nécessaires pour le financement des Zones de Secours lors de la prochaine législature jusqu'à 100% ?

Quatrième question : pour compléter le questionnement lié aux Zones de Secours, pouvez-vous m'informer de la réponse donnée au Conseil d'Administration de l'IILE pour la gestion du dossier de la caserne de Ransonnet, sachant le problème soulevé par les syndicats pompiers et une partie des administrateurs au niveau de la vétusté et de la sécurité était assez problématique.

Existe-t-il un projet à financer pour la rénovation, que je ne vois pas dans le budget, ou pour la délocalisation ?

Merci pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres interventions ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale. La réponse sera apportée à l'ensemble de vos questions jeudi, comme prévu.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR et M. NYSSSEN.

Qui est contre ? Le groupe PTB

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/170 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège » (CRIPEL) – Exercice 2022/Prévisions 2023.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 23-24/170).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024

Avant de passer au vote, je vous informe que, comme en Commission, Monsieur Mustafa BAGCI ne participe pas au vote sur ce document.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP et M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/171 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Icar Wallonie » dans le cadre de la mise en place du projet « Escort Box » – Année 2024.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 23-24/171).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP et M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/172 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Cours la Province », dans le cadre de son fonctionnement 2024.**Document 23-24/173 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de**

soutien de l'asbl « Sport et santé », dans le cadre de l'organisation du 15 KM Liège Métropole, le 14 avril 2024, et du Semi-marathon de la Province de Liège, le 20 octobre 2024.

Document 23-24/174 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Foot 2000 », dans le cadre de l'organisation du Challenge « Benoît Thans » les 19, 25 et 26 mai 2024.

Document 23-24/175 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « R.C. Pesant Club Liégeois » dans le cadre de la 38e édition de Liège-Bastogne- Liège Espoirs, le samedi 13 avril 2024, de la 3e édition de Liège-Bastogne-Liège Juniors, le samedi 4 mai 2024, et du Tour de la Basse Meuse, le samedi 7 septembre 2024.

Document 23-24/176 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de la Commune d'Aywaille – Festivités organisées dans le cadre de la course cycliste Liège-Bastogne-Liège du 19 au 21 avril 2024.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 10, 11, 12, 13 et 14 de l'ordre du jour (documents 23-24/172 à 176) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Le document 176 ayant soulevé des questions, j'invite Madame Sabine Nandrin à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Sabine NANDRIN, Rapporteur (à la tribune).- Bonjour à tous,

Lors de la deuxième Commission de ce jeudi 21 mars, le document 23-24/176 relatif à une demande de soutien de la commune d'Aywaille pour les festivités organisées dans le cadre de la course « Liège - Bastogne - Liège » du 19 au 21 avril 2024 a été exposé.

Une Commissaire s'interroge sur l'utilisation du subside accordé. Il lui est expliqué que 2 chapiteaux sont mis à disposition de la Commune. Cela permettra également à la Province d'organiser différents éléments de relations publiques, la Province reçoit 200 places pour le jour de la course.

Cette année, la Province profitera de l'occasion pour faire la promotion du Tour de France féminin. Par ailleurs, le mercredi suivant la course « Liège - Bastogne - Liège », lors d'une journée Sports pour tous avec différentes écoles, un mini Tour de France sera organisé pour les enfants avec différentes épreuves sur le même site et en profitant des mêmes chapiteaux.

Un autre Commissaire se demande si, lors de l'inauguration de la Maison du Cyclisme à Aywaille, la Province sera de la partie. La Députée répond qu'en effet la Province sera partie prenante et annonce la présence du « PESANT » et de « ASO ».

Alors, le point a été voté à 8 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Les quatre autres documents n'ayant posé aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Avant de passer au vote, je vous informe que, comme en Commission, Madame Anne THANS-DEBRUGE, ne participe pas au vote sur ces documents.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP et M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 23-24/177 : Abrogation du règlement relatif à l'attribution des Prix sportifs provinciaux et approbation d'un nouveau règlement relatif à l'attribution des Trophées du Sport de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 23-24/177).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP et M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/178 : Amendement du règlement d'occupation pour les infrastructures sportives du Service des Sports, sises rue Lambert Marlet à Blegny.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 23-24/178).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP et M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/179 : Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition d'ordinateurs portables de type « WinBook » destinés aux élèves de l'Enseignement de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 23-24/179).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP et M. NYSSSEN.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/180 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 euros hors T.V.A.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (document 23-24/180).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. Votre quatrième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 23-24/186 : Accord de principe sur le mécanisme de subrogation de la Province dans les droits et obligations nés dans le chef d'ECETIA Intercommunale, dans le cadre de la convention VEFA et du marché public de conception, de réalisation et de vente – Site de Bavière.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 23-24/186).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/181 : ENODIA : Assemblée générale extraordinaire fixée au 27 mars 2024.

Document 23-24/182 : RESA : Assemblée générale extraordinaire fixée au 27 mars 2024.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 20 et 21 de l'ordre du jour (documents 23-24/181 et 23-24/182) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Le document 23-24/182 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Vinciane SOHET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Vinciane SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce mercredi, votre cinquième Commission s'est réunie et a examiné les points sur les AG extraordinaires d'ENODIA et RESA. Un Commissaire souhaite rendre attentifs au Conseil d'administration miroir, souligne qu'il faut être prudents et qu'il sera nécessaire d'effectuer des évaluations. Il est répondu que c'est un alignement stratégique plus simple, ce choix d'opportunité a été fait par les organes, et sera attentif à ce que les intérêts des différentes sociétés soient respectés. Une société publique à participation locale et contrôlée par les entités publiques.

Le Commissaire demande les critères d'encadrement de RESA HOLDING. Il lui est répondu que c'est une intercommunale pure, donc du même type de gouvernance dite classique et soumise au code de la démocratie locale, ce n'est pas une création pour échapper à des règles.

Le Commissaire souhaite des informations à propos de projets réputés trans-énergie, donc il y a un projet de bâti de stockage industriel à Huy, donc proche de la centrale, c'est une capacité de réserve énergétique stratégique et indispensable, il y a également un projet de biométhanisation à Hannut, en collaboration avec la Ville, utilisation de déchets agricoles pour créer du gaz et également un projet de communauté industrielle d'énergie, production d'énergie verte en partenariat avec un privé, il est souligné l'importance de répondre au défi « Air climat énergie » de la Région Wallonne

Les points ont été adoptés à 6 voix pour et 2 abstentions.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Le document 181 n'ayant, quant à lui, soulevé aucune question, c'est par 6 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Hajib EL HAJJAJI. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Hajib EL HAJJAJI, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, bonjour à toutes et à tous.

Je dois reconnaître que cela a suscité un débat en interne dans notre groupe puisque nous partageons l'idée d'une réflexion sur l'autonomisation complète de Résa. Maintenant, celle-ci peut prendre différentes formes et donc effectivement, l'option qui a été retenue est une scission pure et simple.

Aujourd'hui, par rapport à RESA, comme vous le savez, il y a des besoins très importants en investissements, notamment pour la modernisation du réseau. Ce sera effectivement un défi majeur et donc cette scission aujourd'hui de RESA dans sa nouvelle forme, dans sa nouvelle structure, va faire indéniablement peser, en tout cas, une charge ou un risque de charge financière beaucoup plus important sur les Communes. Donc, c'est un premier point d'attention que nous voudrions soulever.

Deuxièmement, vous savez qu'une des raisons qui a été mise en évidence pour justement justifier cette scission c'est l'interrogation sur ce lien qu'on appelle « unbundling », à savoir qu'ENODIA qui a des participations directes ou indirectes dans d'autres acteurs du secteur de l'énergie par rapport à RESA et aujourd'hui, la structure qui vous est proposée, et là j'aimerais attirer votre attention, reproduit d'une certaine manière cette liaison du type « unbundling ».

Un avis de la tutelle était attendu ce jour, à ma connaissance et sauf information dont vous disposeriez, nous n'avons pas reçu cet avis de la tutelle qui pour nous est un avis important.

Et enfin, troisième point, il y a eu une réunion avec les Communes récemment et je dois reconnaître, même si je n'y ai pas participé mais on m'en a fait écho, que les Communes posent encore à ce jour beaucoup de questions sur cette scission.

Un dernier élément dont j'aimerais vous rendre attentifs, c'est l'évolution de l'actionnariat d'Enodia ou en tout cas dans ses modalités, c'est aussi un point qui va nécessiter une attention de notre part.

Alors, je voudrais ramener un élément de clarification, certains aujourd'hui s'appuient sur une forme dite d'illégalité de la relation de RESA actuellement vis-à-vis d'ENODIA pour justifier cette scission, il n'en est rien, la CWaPe n'a pas relevé de souci par rapport à RESA dans le cadre de l'agrément comme GRD et donc, aujourd'hui, cette scission est une des voies qui est proposée, elle suscite encore des questions à ce stage et c'est pour ça que le groupe ECOLO s'abstiendra.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Pas d'autre intervention. Je clos la discussion générale.

Avant de passer au vote, je vous informe que, comme en Commission, Monsieur Julien VANDEBURIE et Madame Valérie LUX ne participent pas au vote sur ces deux documents.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe LES ENGAGÉS-CSP et M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO et le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 23-24/183 : Cultes – Budget 2024 de la mosquée Assahaba, rue de Hodimont 244 à 4800 Verviers – Avis favorable.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 23-24/183).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP et M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024**Document 23-24/184 : Mise en non-valeurs de créances fiscales en ce qui concerne la taxe sur les établissements dangereux, pour les années budgétaires allant de 2007 à 2022.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 23-24/184).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP et M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/185 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2024 – 2e série.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour (document 23-24/185).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP et M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Nous allons maintenant passer aux points relatifs aux rapports d'activités.

Document 23-24/RA/01 : Rapport d'activités 2023 concernant « La Culture ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 23-24/RA/01).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Catherine LACOMBLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Catherine LACOMBLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues,

La première Commission s'est réunie ce mardi 19 mars et a notamment pris connaissance du rapport d'activités 2023 consacré à la « Culture ».

Après une présentation synthétique du rapport par l'administration, les Commissaires soulignent la réussite du B3 qui rencontre les besoins de publics diversifiés et constitue un outil de qualité au service de la population.

Un Commissaire demande à quoi est due la diminution du nombre de prêts de livres en 2023. Il lui est répondu que les Chiroux ont été fermés pendant 6 mois en raison du déménagement.

Un Commissaire s'interroge sur le mode de comptabilisation des entrées au B3. Il explique qu'il s'y est rendu à plusieurs reprises et qu'il n'a rien remarqué. Des portiques permettent de compter les visiteurs et ils assurent également la sécurité du lieu.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenant : M. Rafik RASSAA. Vous avez la parole Monsieur RASSAA.

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Ce sont donc les derniers rapports d'activités de la législature et j'ai pris un peu le temps

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024

de comparer les rapports soumis aujourd'hui à ceux de l'année 2019.

Pour le département « Culture », premier fait marquant, tout un secteur a disparu, celui de la Jeunesse, historiquement adossé à celui de la Culture. Plus d'Espace Belvaux, plus de prêt de matériel, plus de soutien aux Maisons de Jeunes, plus de modules « Vacances actives ».

Autre fait marquant, le secteur « Théâtre » a morflé. Il n'y a plus que 2 agents provinciaux qui portent ce secteur.

Les soutiens habituels au théâtre « Jeune public », au « Théâtre wallon » et au « Théâtre à l'école » sont maintenus malgré des négociations difficiles avec la Fédération-Wallonie-Bruxelles pour les Rencontres annuelles de Huy.

Par contre, les ateliers d'art dramatique ont été entièrement transférés à l'Enseignement de Promotion Sociale avec moins de moyens humains. Et surtout, l'opération « Odysée Théâtre » a disparu au profit d'un appel à projets doté de 70.000 €.

Si ce montant peut sembler important et proche du montant consacré auparavant à l'opération « Odysée Théâtre », il ne comble pas l'implication en personnel, en aide en nature, en aide à la promotion qui prévalait avant. Et puis, cet appel à projets ne remplit pas non plus les mêmes missions de démocratisation des sorties théâtrales avec le système du pass à 10 € pour 4, 5 ou même 6 spectacles certaines années.

Enfin, je voudrais féliciter le Département de la Lecture publique dont les chiffres décollent avec l'ouverture réussie du B3. Avec quelques 10.000 nouvelles inscriptions et des prêts qui retrouvent les chiffres pré-covid, la bibliothèque, oui je suis un peu ringard, j'appelle ça la bibliothèque et pas Centre de Ressources, la bibliothèque du B3 est sur le chemin du succès.

Mais qui dit succès, dit aussi nouveaux défis et j'espère que l'appel au renforcement des services en personnel et en véhicules adaptés sera entendu pour répondre notamment à la forte augmentation des demandes de prêts interbibliothèques via le réseau « Ma Bibli ».

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Personne.

Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, répondra à cette intervention ce jeudi.

Document 23-24/RA/02 : Rapport d'activités 2023 concernant « Les Fonds Européens ».

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 23-24/RA/02).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. Votre première Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Pas d'intervention.

Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2023 concernant « Les Fonds Européens ».

Document 23-24/RA/03 : Rapport d'activités 2023 concernant « Les Relations avec les territoires, les villes et les communes ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour (document 23-24/RA/03).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. Votre première Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Pas d'intervention.

Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2023 concernant « Les Relations avec les territoires, les villes et les communes ».

Document 23-24/RA/04 : Rapport d'activités 2023 concernant « Les Relations internationales et institutionnelles ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 23-24/RA/04).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. Votre première Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Pas d'intervention.

Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2023 concernant « Les Relations internationales et institutionnelles ».

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024**Document 23-24/RA/13 : Rapport d'activités 2023 concernant « L'Administration ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour (document 23-24/RA/13).

Ce document a été soumis à l'examen des première, deuxième et cinquième Commissions.

La partie de ce rapport d'activités relative au « Personnel » a été examinée en première Commission où elle a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Marc MAGNERY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Marc MAGNERY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Donc ce mardi 19 mars, votre première Commission s'est réunie pour prendre connaissance du rapport d'activités concernant l'Administration dans sa partie concernant le personnel plus précisément.

Ce rapport a été présenté par Madame SCIACCA, Première Attachée en charge du Service de la Gestion des Ressources humaines.

Après la présentation, un Commissaire a pris la parole pour bien comprendre les chiffres de la page 17 du rapport. En effet, il est mentionné à cette page 17 qu'il y a nombre d'agents de 2.926, des équivalents temps plein de désignation de 2.850,70 et des équivalents payés de 2.434,27. Il y a donc une différence d'environ 400 entre les équivalents temps plein de désignation et les équivalents temps plein payés.

Il lui est répondu que la différence de 400 entre les désignés et les payés s'explique par le fait que les équivalents temps plein désignés ne sont pas toujours prestés et donc payés pour toute une série de raisons variées comme une pause carrière, une maladie longue durée, une réduction du temps de travail.

Suite à cette question, votre Première Commission a ainsi pris connaissance du rapport concernant l'Administration et le Personnel.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

La partie de ce rapport d'activités relative au « Budget » a été examinée en deuxième Commission, où elle n'a soulevé aucune question. Votre deuxième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

Les autres parties de ce rapport d'activités (« Affaires générales, Finances et Marchés, Centre d'impression, Centre de traitement du linge, Pôle publications, Service des archives et

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024

Traduction ») ont, quant à elles, été examinées en cinquième Commission où elles n'ont soulevé aucune question. Votre cinquième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Mme Catherine LACOMBLE. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Catherine LACOMBLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues,

Au gré des chiffres compilés d'année en année dans les rapports d'activités, la problématique est limpide et préoccupante. Voici quelques exemples. En 2019, la Province occupait 3296 agents, ils ne sont plus que 2926 en 2023. L'emploi statutaire a très peu évolué au cours de la même période, passant de 60,30 à 61%, ce qui atteste de la précarité professionnelle dans laquelle évolue un grand nombre de travailleurs de la Province. En 2019, 131 nouveaux agents avaient été accueillis lors de leur entrée en fonction. En 2023, ils étaient 31.

Moins de travailleurs, c'est bien évidemment une charge plus lourde et des conditions de travail dégradées. Cela signifie également une érosion des services rendus aux citoyens. L'essence même des services publics, patrimoine de ceux qui n'en ont pas, est mise en cause.

Le retour de l'austérité budgétaire européenne, momentanément remise au placard à la suite de la pandémie de covid puis de la crise en Ukraine, fera l'objet de déclinaisons touchant l'ensemble des niveaux institutionnels de notre pays. Or, on le sait, le secteur public et ses travailleurs sont toujours les premières cibles des mesures austéritaires.

Les travailleurs de la Province rendent de nombreux services de grandes importance et qualité aux citoyens. Il est inconcevable de faire d'eux une variable d'ajustement budgétaire.

Nous connaissons la réponse du Collège et le financement imposé des zones de secours. Nous sommes à la fin de la législature et à la veille d'élections régionales et fédérales. La Province va-t-elle exiger de ces niveaux de pouvoir le financement nécessaire à la gestion de cet autre service public ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Le Collège provincial répondra à cette intervention ce jeudi.

Document 23-24/RA/05 : Rapport d'activités 2023 concernant « La Communication ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour (document 23-24/RA/05).

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. Votre deuxième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants.

Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2023 concernant « La Communication ».

Document 23-24/RA/06 : Rapport d'activités 2023 concernant « La Santé et les Affaires sociales ».

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (document 23-24/RA/06).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Daniel MÜLLER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Daniel MÜLLER, Rapporteur (à la tribune).- Bonsoir à tous.

La troisième Commission s'est réunie le 21 mars 2024. Après une présentation du Directeur du Domaine concerné relatif au dossier 23-24/RA/06, trois questions ont été posées.

Une Conseillère aimerait savoir combien il y a de places pour les sans-abri et combien de places il y a pour les sans-abris durant la nuit ?

Le Directeur explique qu'il y a principalement 25 lits plus 30 places dans le supplétif. La Députée précise que ce n'est pas la Province de Liège qui gère les places, il y a juste une convention pour une mise à disposition pour les locaux.

La 2^e question était par rapport au service DIVICO. Un Conseiller demande de quelle manière le service DIVICO, un nouveau dispositif interdisciplinaire pour lutter contre les violences dans le couple, collaborer avec le service CPVS et quelles sont leurs spécificités.

Le Directeur explique que le DIVICO a l'objet d'une consultation très, très transversale. Il y a une collaboration avec tous les acteurs sur le terrain.

La Députée ajoute que le DIVICO facilite le parcours des victimes pendant la procédure. Le CPVS prend en charge les victimes.

Troisième question : une Conseillère a demandé si le siège du Service provincial avait été modifié extérieurement afin de le rendre plus accueillant.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024

Le Directeur répond que l'image du bâtiment est la même que celle de la caserne militaire. Le fait est qu'il n'y ait pas de soldats armés à l'entrée permet de réduire les tensions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Mme Sandrina GAILLARD, Mme Marie-Christine SCHEEN.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Bonjour à toutes et à tous, une petite question mais je voudrais tout d'abord remercier l'ensemble des services pour la rapidité des réponses et le travail qu'ils ont fait toute l'année. Dans le cadre de « Bien vieillir » quelles sont ou seront les actions mises en place par la Province ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Madame Marie-Christine SCHEEN, vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Marie-Christine SCHEEN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

En 2023, outre la diffusion du Tableau de bord de la santé en Province de Liège, l'observatoire de la santé a affiné les données au niveau communal et a travaillé à la construction d'un profil local de santé pour chacune des 84 communes de la province. C'est potentiellement autant d'outils pour les décideurs communaux et associations de terrain pour la mise en place de politiques et actions de santé basées sur des données objectives.

En 2023, la Wallonie et singulièrement la Province de Liège ont connu des cas de pollutions au PFAS dans l'eau avec notamment les communes impactées de Nandrin, Modave et Tinlot. On annonce également une future pollution accrue au PFAS dans l'air cette fois-ci avec la construction de deux centrales au gaz dans la vallée de la haute Meuse.

Les facteurs de santé étudiés par l'Observatoire aujourd'hui se limitent aux facteurs sociaux, à l'excès de poids, à la sédentarité et activité physique, à l'alimentation et à la consommation de tabac et d'alcool. Ne serait-il pas temps d'intégrer des facteurs environnementaux comme les perturbateurs endocriniens et la pollution de l'air dans cette collecte utile de données ?

Merci d'avance pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Pas d'intervention.

Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente, répondra à ces interventions ce jeudi.

Document 23-24/RA/07 : Rapport d'activités 2023 concernant « Les Sports ».

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour (document 23-24/RA/07).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. Votre deuxième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants.

Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2023 concernant « Les Sports ».

Document 23-24/RA/08 : Rapport d'activités 2023 concernant « L'Enseignement et la Formation ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour (document 23-24/RA/08).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Isabelle GRAINDORGE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Isabelle GRAINDORGE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.
Chers Collègues,

Votre troisième Commission s'est réunie ce lundi 18 mars 2024. Des questions sont posées.

La première question concerne la page 30 du rapport. Un Commissaire s'étonne qu'il y soit mentionné qu'il s'agisse de l'apparition de l'épicerie Solidaire.

En fait, auparavant, il n'y avait qu'un seul endroit pour accueillir les étudiants. On parle donc dans le rapport du mot « apparition » car maintenant les épiceries sociales se retrouvent dans plusieurs campus pour être au plus proche des étudiants.

Une autre question se rapporte à la page 29 du rapport dans lequel est mentionné que le Service Social de la Haute Ecole a traité des demandes d'aides financières pour un montant total d'environ 2.000.000 € et un Commissaire se demande s'il y a une évolution par rapport à l'an dernier.

Il est répondu pour commencer que toutes les dépenses sont vérifiées et validées. Et, en effet, il a été constaté une augmentation des besoins et également une diversité dans les besoins tel que de la nourriture mais également des soutiens pour le logement, soutien en matériel informatique et que, par conséquent, les budgets alloués avaient eux aussi été augmentés.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024

Un Commissaire remarque que l'an dernier nous avons plus de détails grâce à un tableau récapitulatif. Il est répondu que ce tableau sera bien présenté mercredi et donc que le Commissaire peut participer sans problème afin d'obtenir les détails voulus.

Un Commissaire se demande quel est l'impact sur le décret paysage.

Il lui est répondu qu'il est encore très tôt pour pouvoir répondre car ce dispositif ne prend pleinement effet qu'à partir de septembre 2024.

Il demande alors des informations sur les recours qui sont faits.

Le premier recours a lieu en interne au niveau de la Haute Ecole en cas de refus d'inscription et à la Province nous avons plutôt une politique généreuse. Les autres recours sont externes auprès de la commission et donc nous n'avons pas de retour à ce niveau-là.

Un Commissaire parle ensuite de l'intervention des Hautes Ecoles pour une intervention de 200 € à l'achat d'un vélo.

Il est répondu que ce point sera évoqué lors du conseil social.

Un Commissaire revient alors sur la page 22 du rapport car il y a lu que la Haute Ecole avait introduit une demande d'avis pour être autonome dans l'évaluation de ses programmes.

Il est répondu qu'actuellement nous n'avons pas encore de réponse. C'était annoncé pour début mars mais à ce jour nous n'avons pas encore reçu de retour des experts.

Une autre question d'un Commissaire qui se demande ce qui est prévu pour sensibiliser les autres pouvoirs organisateurs.

Il est répondu que le projet était d'abord prévu en solitaire et que l'an prochain cela va s'agrandir mais cela n'était pas encore tranché. Nous avons la volonté de travailler ensemble dans les Hautes Ecoles mais c'est plus compliqué avec les Universités.

Un Commissaire se demande si nous avons des nouvelles de la Maison Erasmus et souhaite savoir combien ils sont.

Il est répondu que c'est complet pour le premier quadrimestre et qu'il reste pour le moment très peu de disponibilités pour le deuxième quadrimestre.

Une Commissaire marque son regret que les chiffres genrés ne sont pas repris dans le rapport alors qu'ils sont connus. Elle veut faire prendre conscience aux autres Commissions que ces chiffres sont importants.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : M. Marc DELREZ.

M. Marc DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci M. le Président. Mesdames et Messieurs les Députés, Chers Collègues,

Le « Rapport d'Activités 2023 » relatif à « l'enseignement et la formation » est une source utile en informations diverses sur les derniers aménagements et développements enregistrés

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024

dans l'enseignement provincial, et le rapport fournit notamment, en page 20 du document, des chiffres concernant le nombre et la répartition des inscriptions à la Haute Ecole de la Province de Liège, secteur par secteur. Le groupe PTB aurait aimé pouvoir disposer de données statistiques plus précises encore, afin notamment de pouvoir analyser les effets induits par le décret « Paysage » dans sa version revue et corrigée.

Nous savons que la question a été abordée au sein de la 3^e Commission, cela a été signalé, et qu'il est trop tôt pour connaître le nombre ou le pourcentage d'étudiants susceptibles de tomber sous le coup de la disposition obligeant à la réussite des 60 premiers crédits en l'espace de deux ans au maximum. Nous apprécions par ailleurs l'esprit de souplesse, dans l'application de cette mesure, adopté par la Province qui ne souhaite pas, et nous nous en réjouissons, exclure d'emblée tous les étudiants qui se trouveront en situation de « non-finançabilité ».

Il y a cependant d'autres aspects du décret « Paysage » qui, dans sa nouvelle mouture, peuvent poser problème et qui ont motivé la décision de la Fédération des Etudiants francophones de se mobiliser sur la question, avec notamment une pétition qui a rassemblé plus de 50.000 signatures, et deux manifestations contre le texte organisées depuis le début de l'année 2024.

Ainsi, le décret prévoit à présent que les étudiants ayant réussi entre 30 et 44 crédits lors de leur première année d'études, soient ensuite obligés à se consacrer en priorité à l'obtention des crédits manquants, sans garantie de pouvoir alors compléter leur programme annuel avec des cours de 2^e année. La FEF déplore cette restriction, qui peut entraîner la constitution pour les personnes concernées d'un programme annuel minimaliste, ne comprenant parfois qu'un seul cours par quadrimestre, ce qui est source de démotivation et s'avère peu rentable pour ceux qui doivent accepter un job d'étudiant pour financer leurs études. Serait-il possible de connaître le nombre d'étudiants dans ce cas de figure à la HEPL ?

D'autre part, le décret prévoit également que les étudiants ayant réussi moins de 30 crédits en première année, doivent obligatoirement compléter leur programme annuel avec des activités d'aide à la réussite.

Pourrions-nous disposer de données précises quant au nombre ou au pourcentage d'étudiants relevant de cette catégorie à la HEPL ? Serait-il possible d'obtenir également des informations concrètes, même non exhaustives, sur le type et la forme des activités de remédiation proposées aux étudiants réussissant moins de 30 crédits en première année ?

Ces données en effet seraient nécessaires pour évaluer la pertinence des revendications des représentants de la FEF qui demande l'abrogation du décret étant donné sa tendance à creuser les inégalités plutôt que les combattre.

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Pas d'autre demande d'intervention.

Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale, répondra à cette intervention ce jeudi.

Document 23-24/RA/09 : Rapport d'activités 2023 concernant « La Transition numérique ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 34 de l'ordre du jour (document 23-24/RA/09).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Marc DELREZ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Marc DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci M. le Président.

Votre 3^e commission s'est penchée sur le rapport d'activités 2023 du Département de la Transition numérique lors de sa réunion du lundi 18 mars dernier.

Après une présentation chiffrée et détaillée du rapport d'activités, réalisée par PPT à l'appui par la directrice du Département et où un accent particulier a été placé sur les réalisations et projets mis en œuvre dans le cadre de l'ouverture du B3.

Un Commissaire souhaite connaître l'état d'avancement du déploiement de la fibre optique dans les différents bâtiments et établissements relevant de l'institution provinciale.

Il lui est répondu que les capacités de la bande passante ont été augmentées partout et que la fibre est aujourd'hui majoritaire dans nos bâtiments conformément à un plan de la Province visant à en banaliser l'usage. Des informations plus précises à ce sujet pourront être fournies prochainement aux membres de la commission.

Le même Commissaire qui fréquente parfois le B3 dans l'optique d'y télé-travailler salue la qualité du matériel mis à la disposition des utilisateurs mais demande s'il ne serait pas aussi possible de mettre à disposition un deuxième écran d'ordinateur afin d'optimiser encore la qualité du service.

Il lui est répondu que sa demande sera relayée. La pépinière d'entreprise est en train d'affiner ses dispositifs organisationnels et lui sera peut-être possible de prendre en compte cette suggestion.

Le Conseiller conclut son intervention en faisant remarquer que le B3 à certains égards peut être considéré comme victime déjà de son succès étant donné l'affluence extrême enregistrée notamment en période de blocus pour les étudiants.

Il demande s'il serait possible d'améliorer la gestion de cette période d'afflux par exemple en ouvrant aux étudiants des classes ou locaux supplémentaires.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024

Enfin, un autre Conseiller réitère une demande formulée l'année dernière où il avait exprimé son souhait que les travaux de la 3^e Commission soit mis à profit pour un partage d'informations sur différents logiciels mis au point par les services informatiques de la Province. A titre d'exemple, il mentionne le logiciel de répartition entre les communes de sel routier en période d'intempéries hivernales.

Il lui est répondu que ce logiciel en particulier n'est pas le plus récent ni le plus spectaculaires mais qu'il donne entière satisfaction y compris en cas de conditions hivernales sévères.

Plus généralement, il sera donné satisfaction à sa requête.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Pas d'intervenant.

Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2023 concernant « La Transition numérique ».

Document 23-24/RA/10 : Rapport d'activités 2023 concernant « Les Infrastructures et le Développement durable ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 35 de l'ordre du jour (document 23-24/RA/10).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Isabelle HUMBLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Isabelle HUMBLET Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La 4^e Commission s'est tenue le lundi 18 mars 2024 à 17h sur le site du Val Benoit.

Le rapport d'activités 2023 concernant les Infrastructures et le Développement durable a été présenté.

Un Commissaire a posé une question concernant les missions des Commissaires voyers.

Quelles sont les raisons pour lesquelles les communes germanophones n'apparaissent pas dans l'atlas ?

L'atlas a été établi en 1830 avant l'annexion de ces communes à la Belgique et elles

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024

apparaissent sur l'atlas prussien qui ne nous est pas accessible.

Lors du plan triennal de 2013, cela a posé un problème lors du calcul du métrage des voiries communales. Ce qui a conduit à une plainte. Or il n'y a pas eu d'arrêté d'application.

Une Commissaire s'interroge sur l'origine des patrimoines immobiliers de la Province à Ixelles et en Normandie. Ce sont des legs faits à la Province.

Il s'agit de la succession « Petit » de 1973. La Province se retrouve parmi les nombreux héritiers. Elle se compose de deux caves en copropriété et en indivision à Ixelles ainsi que des terres agricoles en Normandie. Les biens ont été mis en vente. Les avocats de la Province suivent le dossier.

Un Commissaire propose d'établir la mise en place de ruches à côté de la drève au Château de Jehay.

Il lui est répondu qu'il y avait 5 à 6 ruches en place.

Merci pour votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : Monsieur EL HAJJAJI

M. EL HAJJAJI, Conseiller provincial (à la tribune).- Chers membres du Conseil.

Votre rapport me donne l'occasion d'intervenir sur le point que j'avais évoqué au précédent Conseil provincial concernant une consultation des communes sur la mise en place d'équipements de vélos partagés le long des cyclostrades et ravel.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Conseiller, je pense que votre question a été jugée irrecevable pour ce Conseil et il a même été expliqué les raisons au niveau du bureau qui a eu lieu avant le Conseil. Donc, si vous avez une intervention concernant le rapport d'activités pas de souci mais par rapport à la question du mois de février, je pense que ce n'est d'actualité.

M. EL HAJJAJI, Conseiller provincial (à la tribune).- Monsieur le Président, ma question porte bien sur le développement durable qui est un des thèmes du rapport et donc je souhaite poser ma question à l'occasion de l'examen de ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- Allez... Allez-y mais je pense que c'est ridicule parce que la réponse vous a été fournie de manière très précise.

M. EL HAJJAJI, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci. Alors, la réponse qui m'a été fournie, j'ai reçu la version papier de votre réponse, je vous en remercie.

Je voulais précisément savoir si la Province de Liège accepte-t-elle de consulter, dans des délais courts, les communes de notre territoire provincial, notamment via les agents POLLEC, les Échevins de la Mobilité, de l'Environnement ou encore du Tourisme, afin de connaître leur

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024

intérêt pour la mise en place d'équipements collectifs avec des vélos partagés dans l'espace public ? et si oui, dans quel délai ?

Comment voyez-vous la mise en place et le déploiement de ce projet durable et sur base de quels critères allez-vous définir les zones prioritaires dans nos communes, concrètement sur le terrain ?

Merci d'avance pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Pas d'autre intervention.

Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Monsieur André DENIS, Député provincial, répondra à cette intervention ce jeudi.

Document 23-24/RA/11 : Rapport d'activités 2023 concernant «L'Agriculture et la Ruralité».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l'ordre du jour (document 23-24/RA/11).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Marie MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général, Mesdames, Messieurs les Députés, chers Collègues,

Votre 4^e commission s'est réunie ce 18 mars et a analysé le document concernant le rapport d'activités.

Un Commissaire demande comment s'établit la prise de contact et le lien entre les producteurs et la cellule d'accompagnement. Il lui est répondu que le bouche à oreille fait son effet et que le service s'inscrit également dans une continuité au niveau de son accompagnement. Une série de producteurs viennent par la promotion commerciale car l'accès à la grande distribution s'accompagne de normes. La cellule des producteurs locaux et l'AFSCA orientent volontiers les producteurs vers nos services d'accompagnement dont la qualité est reconnue.

Un Commissaire s'interroge sur les actions envisagées en soutien apiculteurs dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique. Il lui est répondu que le Centre Régional des Recherches Agronomiques centralise la cartographie des nids. Des outils expérimentaux de protection contre les attaques sont en cours de test. Dès qu'ils seront suffisamment représentatifs, les résultats seront communiqués.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024

Un Commissaire remarque que l'encadrement de l'élevage semble davantage ancré en région germanophone, et s'en étonne. Il lui est répondu qu'il y a une raison factuelle et historique. De longue date, la province apporte son soutien à l'association des agriculteurs germanophones, notamment pour leur permettre de participer à des formations en Allemagne. Un vétérinaire provincial est en outre germanophone, ce qui contribue sans doute au dynamisme local.

Un Commissaire évoque le développement de la filière ovine, ou du moins le projet de développement à l'échelle de la RW, et s'interroge sur l'attention portée par la Province à ce secteur. Il lui est répondu que le seul abattoir ovin en province de Liège est situé à Aubel et que des contacts sont établis. La filière n'est pas encore fort développée, sans doute en lien avec le niveau de rentabilité, et que la volonté première d'une impulsion doit émaner de la Région wallonne.

Un Commissaire s'interroge sur les subventions de fonctionnement de 1.275 € accordés à divers producteurs établis en association de fait ? Il lui est répondu qu'il doit s'agir de CETA.

Un Commissaire s'interroge sur la reconduction du subventionnement à la valorisation du maraichage de proximité. Il lui est répondu que l'aide est renouvelée en 2024 et inscrite au budget.

Enfin, un Commissaire s'interroge sur la localisation des formations de viticulture. Il lui est répondu qu'elles se donnent à Crisnée, à Flémalle et à La Reid.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : M. Grégory PIRON, M. Thomas CIALONE et M. Guy DUBOIS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Grégory PIRON, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Tout d'abord un grand merci aux différents services de la Province pour leurs rapports d'activités.

83 exploitations maraîchères conseillées, 19 jardins potagers aidés, une dizaine de poulaillers mobiles suivis comme une quarantaine d'apiculteurs germanophones, 155 déclarations de superficie dans le cadre de la PAC, 37 dossiers pour l'obtention des primes d'Aides à l'Installation et aux Investissements, 56 exploitations bénéficiaires d'un encadrement comptable et administratif, 31 agriculteurs qui ont reçu des conseils d'irrigation, 59 producteurs qui ont été accompagnés pour obtenir une certification. Et enfin 55 producteurs bio qui ont été accompagnés. Ces chiffres issus du rapport d'activités témoignent – mais personne n'en doutait ici – de la pertinence d'un service provincial agricole.

Par contre, d'autres chiffres issus de publications récentes sur l'état des exploitations agricoles wallonnes, témoignent de l'ampleur de la crise que subit le monde agricole : la Province

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024

de Liège a perdu quelque 4760 exploitations entre 1990 et 2022, soit une perte de 61%, pour ne plus couvrir que 3040 exploitations aujourd'hui soit 24 % du total wallon. Les chiffres cités plus haut et extraits du rapport d'activités sont donc à relativiser : les ordres de grandeur ne sont pas tout à fait les mêmes. Finalement, ce ne sont que 15 à 17 % de ces exploitations qui ont fait appel aux services provinciaux. Autre chiffre alarmant : la moitié des agriculteurs de 50 ans et plus déclarent ne pas avoir de successeur, c'est plus que dans les autres provinces wallonnes. C'est à mettre en opposition avec les 37 petits dossiers pour les primes d'aides à l'installation.

Enfin, une attention particulière doit être apportée au secteur bovin laitier. Si la province de Liège concentre en 2022 38 % du cheptel wallon, elle a perdu 40 % de ce cheptel depuis 1990. C'est dire l'importance d'accompagner ces exploitations. Pourtant, mise à part un sympathique Concours provincial liégeois du beurre de ferme au lait cru, aucune action spécifique n'est menée envers les exploitations bovines laitières.

En résumé, nous pensons qu'il faudra à l'avenir intensifier les aides apportées sur le terrain pour couvrir un maximum d'exploitations et combler le manque d'aides apportées au secteur bovin.

Merci d'avance pour vos réponses et votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Monsieur Thomas CIALONE, vous avez la parole.

M. Thomas CIALONE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général provincial, chers Collègues.

L'émoi qui secoue le monde agricole nous concerne tous, nous interpelle et nous oblige. Ces éleveurs et agriculteurs sont nombreux à dessiner les contrées de nos régions rurales, aux quatre coins de notre belle province, par leur travail qui nous rend fiers.

Ces métiers, bien souvent, ils les tiennent de leur et de leur mère et, générations après générations, ils s'y consacrent avec une passion et une abnégation infinies.

Si les actions menées par les agriculteurs témoignent des difficultés qui font leur quotidien, nous savons que les jeunes restent nombreux à se lancer et s'inscrivent dans les filières agronomiques de notre enseignement provincial.

A la faveur de ce rapport d'activités « Agriculture et Ruralité », et au-delà des aides qui ont été exposées lors du dernier Conseil provincial suites aux questions posées, pouvez-vous nous éclairer spécifiquement sur les accompagnements mis en place pour auprès des jeunes agriculteurs pour leur faciliter l'accès à la profession et les inciter à s'investir dans cette voie de l'entreprenariat agricole ?

Quels sont les leviers qui viennent soulager les débuts d'une exploitation ou, dans la même logique, permettent de soutenir une diversification ou favoriser une reconversion.

Merci déjà pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Monsieur Guy DUBOIS, vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Guy DUBOIS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général provincial, chers Collègues.

L'ASBL para provinciale Promogest est, notamment, active dans la mise en rayon en grandes et moyennes surfaces des produits locaux de notre territoire.

A partir du hall opérationnel de Droixhe, elle mène toute une série de projets facilitant l'accès de la population de notre province au « consommer local » mais aussi assurant une commercialisation de la production de nos agriculteurs en les soulageant de certaines étapes.

Ce travail a déjà été évoqué plusieurs fois en Conseil.

Cela dit, le rapport d'activités mentionne aussi l'élargissement de l'action de Promogest aux cuisines de collectivité.

Cette partie étant moins connue, pouvez-vous nous en dire plus ?

Merci d'avance pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Monsieur André DENIS, Député provincial, répondra à ces interventions ce jeudi.

Document 23-24/RA/12 : Rapport d'activités 2023 concernant « Le Tourisme ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 37 de l'ordre du jour (document 23-24/RA/12).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Carine RENSON, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Carine RENSON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues,

La 5^e Commission s'est réunie en date du 20 mars dernier et a pris connaissance du rapport d'activités concernant le Tourisme pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Ce rapport regroupe les différentes ASBL provinciales, à savoir : la Fédération du

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024

Tourisme de la Province de Liège, l'Association de Gestion des Domaines touristiques du Vallon de la Lembrée, la Commission de Gestion du Parc naturel des Hautes Fagnes Eifel, Blegny-Mine, l'Association pour la Gestion du Château de Jehay et enfin le Domaine provincial de Wégimont.

Après présentation des différentes ASBL, un Commissaire s'interroge d'une part sur l'activité de la navette fluviale et d'autre part sur la bonne gouvernance au sein de ces ASBL.

Concernant la navette fluviale, il se demande pourquoi il a été mis fin à la concession de la navette alors que l'on nous dit qu'elle est très active ?

Il lui est répondu que la concession portait sur 3 années, à savoir : de 2021 à 2023 et que le cahier des charges prévoyait qu'au terme des 3 ans, la concession se terminait si les conditions du marché n'étaient pas identiques. Or, dans la mesure où l'exploitant n'était plus en capacité de mettre en service deux bateaux mais bien un seul, il a été décidé de ne pas reconduire la concession en l'état.

Néanmoins fin 2023, un nouveau marché a été relancé via la Ville de Liège, marché qui sera renouvelable une fois. Seul un candidat s'est manifesté et a remis offre. Il s'agit du même candidat que précédemment, à savoir Nautic Loisirs.

Le Bureau Exécutif de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège s'est déjà prononcé positivement sur cette offre, il reste à la Ville de Liège de se positionner.

Vu le succès rencontré par cette activité en 2023, à titre d'exemple, ce sont 30.000 navetteurs qui ont été accueillis avec un seul bateau, la navette fluviale devrait avoir encore de beaux jours devant elle en 2024.

Pour rappel, la FTPL octroie annuellement 50.000 € et la Ville de Liège 100.000 €.

Concernant le point sur la bonne gouvernance dans ces ASBL, le Commissaire relève que certaines instances se réunissent plus souvent que d'autres.

Il lui est répondu que chaque ASBL a ses propres statuts et que c'est aux instances à savoir quand elles doivent se réunir.

Par ailleurs, il est important de noter que certaines ASBL ont mis en place un Bureau Exécutif en plus de l'Organe d'Administration, ce qui implique davantage de réunions dans sa globalité.

Il est rappelé que dans chaque structure provinciale siègent des représentants provinciaux mais aussi des membres d'autres structures ; que les réunions se déroulent en général en soirée parfois dans des endroits éloignés à l'instar de la Commission de Gestion du Parc naturel des Hautes Fagnes Eifel et que mobiliser les acteurs et combiner les agendas de tout le monde n'est pas toujours simple à faire.

Néanmoins, il est signalé que le nombre de réunions n'est pas directement lié à une bonne ou mauvaise gouvernance ce sont surtout les ordres du jours, parfois très chargés qui

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024

permettent de voir si les rôles des différents organes de ces structures sont réellement assurés.

Dans le cas des ASBL évoquées dans le rapport d'activités « Tourisme » de la Province de Liège, il est à considérer que la gouvernance est bonne et n'appelle aucun commentaire particulier.

Il n'y a pas de vote, c'est une prise de connaissance.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Pas d'intervenant.

Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2023 concernant « Le Tourisme ».

Document 23-24/RA/14 – Rapport d'activités 2023 concernant « Les Sanctions administratives communales ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 38 de l'ordre du jour (document 23-24/RA/14).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. Votre cinquième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Pas d'intervenant.

Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2023 concernant « Les Sanctions administratives communales ».

VII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2024.

M. LE PRESIDENT.- Point 39 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 28 mars 2024 à 16H30.

La réunion publique est levée à 17H50'.